



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège, moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 24 OCTOBRE.

Le *Courier* donne la dépêche télégraphique, qui lui a été communiquée par l'ambassade de France de la prise de Constantine; il n'accompagne cette nouvelle d'aucune réflexion. — L'*Océan* est arrivé de Lisbonne qu'il a quitté le 15 de ce mois, il avait à son bord le marquis de Saldanha, son épouse et une suite assez nombreuse d'officiers; l'intention du maréchal est de se fixer dans le voisinage de Plymouth. — On mande de Lisbonne que le ministre des finances n'a pu se procurer les fonds nécessaires pour le paiement des dividendes du prochain semestre, pour y subvenir, il a proposé de frapper d'un droit de cinq pour cent les marchandises qu'on importe en Portugal, 10 pour cent du produit général de la douane, seraient affectés à cet objet. — Sa da Bandeira est arrivé d'Oporto à Lisbonne; son entrée a été triomphale et a eu lieu aux salves de l'artillerie. — Das Antas a fait une chute de cheval qui le retient à Oporto.

FRANCE. — PARIS, LE 25 OCTOBRE.

Un *Te Deum* d'actions de grâce a été chanté hier dans la cathédrale de Versailles, en présence du roi, de la reine et de toute la famille royale réunie. — Le roi a ordonné que les restes mortels de M. le lieutenant-général comte Damrémont seraient déposés à l'hôtel royal des Invalides. La cérémonie funèbre sera consacrée à la mémoire de tous les braves qui ont succombé avec le général en chef devant Constantine. — Le général Damrémont laisse une veuve et deux enfants, dont un fils de 15 ans. Il avait épousé la fille du général Baraguay-d'Hilliers, dont le fils commande l'école de St.-Cyr. — M. le duc et Mme. la duchesse Alexandre de Wurtemberg sont partis aujourd'hui pour l'Allemagne. — On dit que le gouvernement vient de recevoir les dépêches de Toulon qui contiennent des détails sur la prise de Constantine. Nos pertes seraient évaluées à près de 200 tués et blessés. — Un courrier extraordinaire est parti hier pour Oran, avec des dépêches destinées au général Bugeaud. On dit qu'il est nommé gouverneur général d'Alger, et que ses instructions portent de conclure, si possible, un traité de paix avec Achmed bey aux conditions les plus avantageuses. — Le roi a invité l'archevêque de Paris à ordonner dans le ressort de son diocèse des prières publiques pour rendre grâce au ciel du dernier succès de nos armes en Afrique. — Nous n'avons appris aujourd'hui qu'une seule particularité relative à Constantine. C'est que dans la dépêche télégraphique, on annonçait que le duc de Nemours était près du général Damrémont, lorsque celui-ci a été frappé du coup mortel. — Que fera-t-on de Constantine? telle est la question que s'adressent la plupart des journaux. — On n'oubliera pas, sans doute, tout d'un coup, dit le *Siecle*, ce qu'on racontait, à la veille de l'expédition, sur l'étendue, la richesse et l'importance de Constantine. Elle valait alors la peine d'être prise; elle vaut aujourd'hui la peine d'être conservée. Que le gouvernement s'explique donc franchement et nous fasse connaître les plans qu'il a conçus. Est-ce encore une satisfaction glorieuse mais complètement stérile, ou bien une conquête destinée à accroître la puissance française que nous avons payée du sang de nos soldats?

Suivant le *Journal de Paris*, la France ne veut pas seulement trouver en Afrique ce que Rome trouvait dans le Sannium, une matière à triomphe; elle ne veut pas seulement la ravager par la guerre; elle veut réveiller sa fécondité endormie; elle veut la parer de toutes les richesses de la civilisation. — Le nombre des voyageurs qui visitent la France a considérablement augmenté depuis quelques années; d'après les rapports officiels on porte à 600,000 le nombre des visa des passeports qui ont été fournis à des étrangers de juin à septembre soit aux diverses frontières, soit sur les ports de mer. C'est à peu près 5 mille étrangers par jour qui, durant ces quatre mois, sont entrés en France. On a estimé leur dépense à près d'un million.

Bulletin de la bourse de Paris du 25 — Les cours de la rente française 3 0/0 se sont beaucoup mieux soutenus aujourd'hui que dans la bourse précédente; il y avait même une légère tendance à la hausse, et à la fermeture, le 3 pour cent était très ferme, avec quelques demandes. — Les fonds espagnols donnaient toujours lieu à un très petit nombre d'affaires; les fonds portugais sont toujours offerts et ont encore fléchi aujourd'hui. — La panique qui s'est manifestée depuis quelques jours sur toutes les valeurs industrielles, a continué aujourd'hui avec une nouvelle intensité; la rive droite de Versailles est tombée à 685, la rive gauche à 650 et le chemin de fer de St.-Germain à 875. Beaucoup d'autres valeurs étaient offertes au pair; plusieurs n'ont pas été cotées. — Les actions de la banque de Belgique sont toujours recherchées.

AFFAIRES D'ESPAGNE

La dépêche télégraphique suivante, complète nos informations sur Barcelonne :

« Perpignan, le 21 au soir. — Le 15, le baron de Meer a dissous la garde nationale de Barcelonne pour la réorganiser. — Pastor remplace Puig comme chef de la province, et le capitaine de vaisseau Chacon comme gouverneur. — Le 16, le baron de Meer a défendu de conserver et de vendre des armes sans y être autorisé. — La majorité des votes le 17 à Barcelonne était en faveur des modérés. — Voici ce qu'on lit dans une lettre de Bilbao, du 15 : — Aujourd'hui Bilbao présente un aspect étonnant même pour les Bilbays. Les magasins sont encombrés de paysans et paysannes qui enlèvent des quantités immenses de marchandises de toute espèce. La porte de Durango est interceptée par les nombreuses voitures bouvières qui s'y trouvent pour le transport de ces marchandises. — Le peuple des campagnes est descendu en masse de plus de 10 lieues à la ronde, pour profiter des deux derniers jours qui leur restent pour effectuer librement ce trajet. A dater du 16 courant, peine de mort pour toute personne qui tenterait de franchir la ligne. Toute sentinelle convaincue d'avoir enfreint ses ordres sera immédiatement passée par les armes. Voilà les ordres des carlistes. Le peuple seul en souffrira. — Nous avons reçu ce matin les journaux de Madrid du 15 et du 16 courant. — Les cortès se sont occupés dans les séances des 14 et 15, du projet de loi relatif aux ventes du sel, du tabac, et autres connues sous le nom d'estancadas, ainsi que du projet de loi sur la presse. — D'après une dépêche du commandant de Valence, du 11, le colonel Bull a battu les factions de Tallada et Esperanza, lesquelles ont été obligées de quitter Chiva et de se réfugier dans les bois de Chiva. — Le gouvernement a fait publier une seconde dépêche ainsi conçue :

« Bayonne, le 22 octobre 1837, à 3 h. du soir. Madrid, le 18. — Le 14, Espartero a atteint les carlistes près de Huerta del Rey, et les a battus. Leur cavalerie surtout a beaucoup souffert. — Le 15, don Carlos était à Quintanar de la Sierra, et Espartero avait son quartier général à Ontaria del Peñar. Il annonce qu'il poursuivait vivement l'ennemi, que l'échec de la veille avait complètement dispersé. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 26 OCTOBRE.

La section centrale du budget du département des affaires étrangères a terminé hier l'examen des divers chapitres de ce budget et nommé M. Van Hoebrouck de Fieunes rapporteur.

— Hier a eu lieu à midi, au gouvernement provincial du Brabant, l'adjudication de la fourniture des bois des fondations de railway, de la seconde voie du chemin de fer de Malines à Bruxelles. Vingt cinq soumissionnaires y ont pris part. Les 22 lots sont de chacun 1000 pièces et ont été adjugés comme suit : — Les 1er, 6e, 10e, et 21e lots, à Ruyckaert, de Malines; 2e id. à Boeyens, de Louvain; 3e, 12e, 16e, et 22e idem, à Wauters, de Muisen; 4e idem, à de Cuyper, de Malines; 5e, et 20e idem, à Parent, de Malines; 7e, et 11e idem, à Hasart, de Vilvorde; 8e, 17e, et 18e idem, à Beekman, de Termonde; 9e, et 19e idem, à Verdick, d'Esloo; 13e, 14e, et 15e lots, à Vermont, de Wachtebeck (Flandre orientale).

— Par arrêté du roi du 18 courant, le bureau des douanes de Sittard, province du Limbourg, et celui des contributions directes et accises de Sittard, tels qu'ils sont actuellement composés, sont supprimés.

Ils seront remplacés par un bureau des contributions directes, douanes et accises, composé de la seule commune de Sittard, et par un bureau des contributions directes et accises composé de la manière suivante : Broek-Sittard (chef-lieu); Limbricht; Munstergeleen; Nieuwstadt.

— Le tribunal correctionnel a prononcé hier matin son jugement sur l'exception d'incompétence élevée par l'avocat Jottrand dans l'affaire de M. Taride et Mlle. Detrez, marchands d'estampes, prévenus d'avoir exposé des imprimés et gravures contraires aux bonnes mœurs.

— Le tribunal par jugement longuement motivé a établi sa compétence et a ordonné de plaider au fond dans une audience subséquente.

— Après un travail long et pénible le sieur Blariaux, maître foreur à Wasmes (Hainaut), vient de terminer un puits artésien dans la cour de M. Fabien Richebé, propriétaire à Cuesmes, près Mons, lequel fournit en une heure 30

hectolitres d'eau claire et salubre, en un jet qui, pris à une profondeur de 300 pieds, monte de sa propre force à une hauteur de cinq pieds au dessus de la superficie. La réussite de cette entreprise a grandement surpris les connaisseurs, vu les nombreux obstacles qu'il y avait à surmonter.

— Par instruction de M. le ministre de la guerre, l'autorisation de contracter mariage ne sera plus accordée dorénavant, aux miliciens de l'armée active qu'après acquittement de leurs dettes à la masse et renvoi en congé illimité.

— Depuis quelques temps toute l'eau a été retirée du polder de Calloo par les hollandais. Les terrains ont été pour la plupart ensemenés de colza.

— On écrit de Gand, 25 octobre : — Dimanche dernier a eu lieu le banquet donné par la Société de Saint-Sébastien (du tir à l'arc à la perche) à M. Minne-Barth, à l'occasion de sa nomination de président de cette confrérie. Il y avait soixante huit membres présents; M. le bourgmestre, voulant témoigner sa reconnaissance à la Société, a affecté 24 prix en argent à un tir extraordinaire qui aura lieu dimanche prochain. Ce divertissement sera suivi d'un bal donné par la Société.

— M. Ch. Meerts, auteur de plusieurs ouvrages d'éducation, vient de publier la troisième édition de sa *géographie de la Belgique*, d'après le traité du 15 novembre 1831, et la convention du 21 mai 1833. Cet ouvrage classique a été adopté par l'Athénée royal de Bruxelles et un grand nombre d'établissements d'instruction moyenne et primaire.

Bruxelles, (trois heures) — L'estafette de Paris étant en retard de plus d'une heure, les affaires ont été pour ainsi dire suspendues jusqu'à son arrivée. Les actions de la Société Générale très demandées ont obtenu une assez forte hausse : titres en nom fl 785 A, certificats au porteur émission de Paris 1662 A, Société de Mutualité 1425 (112 1/2) A; Banque de Belgique 1422 50 (142 1/4) P; Actions Réunies 1021 25 (102 1/8) et P.

L'actif espagnol s'est peu ressenti de la hausse de Paris, à 17 5/8 A 3/4 P avant l'arrivée de la maille, il est resté de même après.

On n'a rien fait au marché aux huiles.

Une discussion très animée s'est engagée à la chambre des représentants, sur la pétition d'un sieur Malafosse, se plaignant d'arrestation arbitraire. MM. Gendebien et H. de Brouckere, ont pris la parole en faveur du pétitionnaire, M. le ministre de la justice a répondu. On a passé à l'ordre du jour.

Anvers, (deux heures 3/4). — Par voie télégraphique. — Ardoin 17 3/4 P. Banque Commerciale 110 5/8 cours.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance du 26 octobre. — La séance est ouverte à une heure, par l'appel nominal, et la lecture du procès verbal de la séance d'hier.

M. Verhaegen présente le rapport de la commission des pétitions sur la demande du sieur Malafosse qui se plaint d'avoir été arrêté illégalement.

La commission, après avoir examiné les faits relatifs au sieur Malafosse, a pensé que toutes les formalités exigées par la loi d'extradition, n'avaient pas été remplies lors de son arrestation, que quand même il eût été avéré que le pétitionnaire fut un fripon, on ne devait pas moins remplir toutes les formalités exigées par la loi. Arrêté le 5 août à Anvers, ce n'est que le 8 que ces formalités ont été remplies; le sieur Malafosse a donc le droit de se plaindre d'avoir été illégalement détenu pendant 3 jours.

En conséquence, la commission propose le renvoi de la pétition à M. le ministre de la justice avec demande d'explication.

M. le ministre de la justice. Messieurs, le nommé Malafosse est un banqueroutier frauduleux qui, après s'être soustrait aux poursuites de ses créanciers, et à la vindicte publique, est venu en Belgique. Heureusement que la justice ne s'arrête pas à la frontière, grâce à la loi d'extradition. Nous ne serons plus obligés de voir le scandale de brigands qui, à la face du public, viendraient consommer ici ce qu'ils auraient enlevé à leurs créanciers. Le 4 août, le gouvernement français demanda l'extradition de Malafosse, et m'adressa le mandat d'arrestation décerné par le juge d'instruction de Toulouse. On m'annonça que Malafosse était à Bruxelles, nanti de valeurs considérables, et qu'il avait l'intention de fuir en Angleterre. Je m'empressai de transmettre les pièces au procureur-général de la cour de Bruxelles. Ce magistrat y mit le même empressement mais on n'avait pas le temps de faire revêtir le mandat d'arrêt du visa du tribunal de 1^{re} instance; et dans la crainte que Malafosse ne s'échappât, l'administrateur de la sûreté publique le suivit à Anvers; et le 5 août le sieur Malafosse fut arrêté et on trouva sur lui une somme de 24,000 francs, en billets et en livres sterling. Son arrestation n'était donc qu'une mesure conservatoire, il fallait empêcher le voleur de se sauver avec le montant de son vol. Le sieur Malafosse, a été entendu devant la chambre des mises en accusation, et cette chambre, a décidé qu'il y avait lieu à son extradition. Ce n'est que par respect pour la chambre, puisqu'elle était saisie d'une pétition du sieur Malafosse, que l'extradition n'a pas encore eu lieu. C'est avec confiance que j'attends votre décision.

M. Gendebien. Je ne prétends pas défendre le sieur Malafosse, mais avant tout je pense que l'on doit se conformer à la loi. La loi d'extradition fait l'énumération des motifs qui peuvent donner lieu à l'extradition, et la banqueroute frauduleuse est du nombre; mais quels que soient les faits, et fussent-ils constants, on ne peut se soustraire à la loi. Or pour le sieur Malafosse, la loi a été violée, et je m'étonne que ce soit M. Ernst qui a été rapporteur de cette loi, qui en ait permis la violation.

M. le ministre de la justice. Cela n'est pas.

M. Gendebien. Ne m'interrompez pas, vous me répondrez après. M. Ernst a violé ou a permis de violer la loi, et c'est M. Ernst qui a été rapporteur de cette loi.

M. le ministre de la justice. Je m'en fais honneur.

M. Gendebien. C'est possible, moi je me fais honneur de défendre la loi et d'en maintenir l'exécution. Or je le réjète, M. le ministre a violé ou permis de violer la loi, en se passant du visa du tribunal de première instance de Bruxelles, pour procéder à l'arrestation du sieur Malafosse. Et rappelez-vous, messieurs, qu'en 1833, M. Ernst tenait un autre langage, il vous disait qu'il valait mieux qu'un étranger pût se sauver, de manière qu'on ne serait pas réduit à en accorder l'extradition.

M. le ministre de la justice. L'honorable préopinant dit que j'ai violé ou laissé violer la loi. Jamais il ne nous est arrivé sans fondement. Le contraire et en leur présence un fait aussi grave...

M. de Brouckère. Il reste toujours un fait constant; c'est que la loi a été violée au préjudice du sieur Malafosse...

M. le ministre de la justice. Mais point du tout. M. de Brouckère. Le sieur Malafosse a été arrêté le 4 août; de l'aveu du ministre, ce n'est que le 8 que les formalités de la loi ont été remplies...

M. le ministre de la justice. Aucune. Je répète que le 4 août il était trop tard pour faire viser le mandat d'arrêt. C'est à vous de voir s'il convient de prendre des mesures contre ceux qui ont empêché Malafosse de fuir en Angleterre...

M. le ministre de l'intérieur fait remarquer que l'arrestation n'était plus illégale, alors qu'on retrouvait sur le sieur Malafosse le corps du délit, les valeurs qui soustrayait à ses créanciers.

Après un débat assez long la chambre passe à l'ordre du jour. Libre au sieur Malafosse d'intenter une action civile contre les auteurs de son arrestation.

M. le ministre des travaux publics dépose sur le bureau les développemens du budget du chemin de fer. — La chambre en ordonne l'impression.

M. le président. Voici, Messieurs, la commission que le bureau a nommée, conformément à la décision que vous avez prise hier. Elle se compose de MM. Dubusiné, Rogier, Desmaisières, Smits, Dechamps et de Langhe.

M. Deschamps. Je prierais le bureau de vouloir bien nommer un autre membre à ma place, parce que je suis forcé de m'absenter.

M. le président. Le bureau procédera à votre remplacement. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi modifiant le tarif des douanes.

Bois de régalie, sans distinction de provenance et de qualité: Entrée, les 100 kil. 6 centimes; sortie 30 centimes. — Adopté.

Liquides alcooliques quelconques non soumis aux accises, contenant en mélange ou en solution des substances qui en altèrent le degré: Entrée, le litre, 5 centimes; sortie, 1 centime. — Adopté.

Racine de chicorée. Les 100 kil.: Entrée, 3 fr.; idem brûlées, préparées ou moulues, 5 fr. — Adopté.

Table with 2 columns: Description of goods and Tariff rates (fr. and centimes) for different weight categories.

La chambre avait adopté au premier vote une disposition portant que la prohibition ne serait levée qu'au premier janvier 1839, et que les droits seraient doublés à l'égard des pays où il se paye des primes d'exportation.

M. Deschamps dépose et développe un amendement tendant à frapper indistinctement sur tous les draps un droit de 250 francs par 100 kilogrammes.

M. David s'oppose et à l'amendement et au projet de gouvernement. La levée de la prohibition sera le coup de mort de l'industrie drapière de Verviers, dont les ouvriers ne travaillent déjà plus que 3 ou 4 jours par semaine...

M. Verhaegen dépose un amendement ainsi conçu: La prohibition de l'entrée en Belgique des draps étrangers sera levée pour tous les pays qui leveront la prohibition...

L'orateur développe un amendement qui suivant lui doit satisfaire toutes les exigences; en adoptant son amendement, ce sera dire à la France et à tous les autres pays que leurs draps entreront chez nous quand les nôtres en revont chez eux...

On a fait sonner bien haut ce que nous devons à la France, nous petit pays; mais si on s'arrêtait à de telles considérations, il n'y aurait plus de Belgique, il n'y aurait plus chez nous ni indépendance ni honneur.

M. Lebeau. Il est heureux, messieurs, que l'on ne puisse pas se prévaloir de la large concession que renferme un amendement, car si on pouvait prendre acte des principes de réciprocité de l'honorable préopinant, je voudrais bien savoir de quel droit nous maintiendrions un tarif quelconque contre la Suisse, car la Suisse est précisément dans la position où il voudrait que les autres peuples se missent. La Suisse n'a pas de douanes, elle admet tous les produits. Si donc la Suisse se prévalait de l'opinion émise par l'honorable préopinant, elle pourrait demander l'abolition immédiate des droits sur ses produits et particulièrement sur ses cotons que nous n'avons pas non plus à proscrire, tant envers la Suisse qu'envers les autres pays...

L'orateur s'attache à démontrer que les mesures hostiles qu'on prendrait, n'auraient d'autre résultat que d'amener des représailles: il cite à cet égard la loi sur les céréales qui a provoqué les réclamations de la Prusse, et qui a amené de la part de cette puissance, une modification sur l'importation des sucres, au détriment des raffineries belges...

M. Lardinois. Comme je veux répondre à M. Lebeau, et que je crains que son discours ne soit pas imprimé dans le Moniteur de demain, je demande qu'il veuille bien déposer sur le bureau, les chiffres qu'il vient de citer, et de les faire imprimer.

M. Rogier. Pour achever l'interruption, je demanderai que le gouvernement fasse imprimer le tableau des importations et des exportations.

M. le ministre de l'intérieur déclare qu'il est prêt à donner à la chambre, tous les documents qu'elle exigera.

La séance est levée à 4 heures. Demain séance à midi. La parole sera continuée à M. Lebeau.

LIEGE, LE 27 OCTOBRE

La nomination de M. Minne-Barthe aux fonctions de bourgmestre de la ville de Gand a jeté la désolation et l'effroi dans le camp des orangistes. Ces généreux défenseurs de l'indépendance et de la liberté de leur patrie s'étaient toujours flattés de voir reconnaître et consacrer par le gouvernement des principes qui avaient présidé aux dernières élections de la commune...

vement à une transaction favorable à leurs intérêts et de voir accepter les conditions qu'ils voulaient lui imposer dans le choix du chef de l'administration municipale. Aujourd'hui trompés dans leur attente, ils jettent les hauts cris, et protestent, avec indignation, contre la déception, c'est leur mot, dont ils veulent d'être victimes. En vérité, ne dirait-on pas que le gouvernement s'est engagé, par un pacte solennel, à livrer à ses ennemis la direction des affaires publiques et à secourir leurs efforts pour le renverser! M. Minne-Barthe, éclairé par l'expérience sur l'absurdité d'un système de réunion et de restauration qui non seulement est repoussé par le peuple belge, mais encore par l'immense majorité de la nation hollandaise, a noblement abdicqué ses erreurs et s'est rallié à la cause de la révolution. Il a sacrifié même quelques-unes de ses sympathies personnelles aux exigences de l'intérêt public, et il a accepté l'investiture d'une fonction, que la presse orangiste réservait pour l'un de ses coryphées...

Dans sa séance du 23 de ce mois, la chambre a voté un crédit extraordinaire de 10 millions pour la continuation des travaux du chemin de fer; une longue discussion a précédé l'adoption de ce projet; cependant, lorsque toute l'Europe applaudit à nos chemins de fer, lorsque les statistiques que l'on ne cesse de publier prouvent la sagesse qui préside à leur construction, on ne pouvait refuser le crédit demandé. Aussi ce n'est pas sur la question de savoir si on accorderait ou non les 10 millions que la discussion a roulé, mais ce qui la prolongée, ce sont les nombreuses réclamations exposées tour à tour par MM. Maertens, Pollenus, Demonceau, Gendebien, Brabant, Metz et Dollez. Chacun de ces messieurs a parlé en faveur de sa province ou de son arrondissement; l'un voulait que l'on s'occupât activement du chemin de fer de Gand à Ostende, l'autre demandait qu'on mit la plus grande diligence dans les travaux de Liège à la frontière allemande; un 3me. élevait la voix pour qu'on n'oublât pas le chemin de fer qui doit rallier le Limbourg à la grande ligne, etc. etc. c'était au point que la chambre n'a pu entendre, sans rire, M. Brabant, demander la construction du chemin de fer pour la province de Namur, et M. Metz celle d'une route semblable pour le Luxembourg. Après cela, est-il possible de croire, que les divers membres qui ont pris la parole dans cette discussion, n'aient parlé que dans l'intérêt général du pays? N'est-on pas forcé de reconnaître que leurs paroles n'ont été dictées que par l'intérêt local et par le désir de flatter les électeurs qui les ont nommés? Bien plus, il est des membres de la chambre des représentants qui ne craignent pas de proclamer eux-

mêmes qu'ils parlent en faveur de la province qu'ils représentent; que leur vote n'est pas une voix isolée, mais la voix représentant les intérêts d'un arrondissement important. (M. Dollez) Cependant l'article de la constitution, que déjà nous avons pris soin de rappeler dans nos colonnes, ne dit-il pas formellement que chaque membre représente le pays tout entier et non seulement la province ou l'arrondissement qui l'a nommé? A quoi servait donc de formuler en grands caractères cet important principe si nos représentants le violent sans cesse?

Nous apprenons que le conseil, dans sa séance d'hier à huis-clos, a admis gratuitement au collège les jeunes Libert, Romeyenne, Dehousse, Wilmotte, Thonet, Houbar, Daville, Bodson, Doléchoe, et rejeté les demandes des sieurs Dewez et Dallemagne pour leurs enfans.

Le conseil avait décidé le 7 avril 1820, qu'il admettrait, pour jouir de l'instruction gratuite au collège, un nombre d'élevés dans la proportion d'un sur dix externes, après avoir subi l'examen du principal chargé de s'assurer s'ils réunissent les qualités requises, et avoir fourni un certificat constatant que les parens ne peuvent payer la rétribution.

Nous avons publié hier une nouvelle datée de Tournay, où il était question de troubles survenus à Leuze, et qui auraient nécessité l'envoi en cette ville d'un détachement de lanciers. L'Observateur publie une lettre datée de Leuze, contenant les renseignemens suivans:

On écrit de Leuze: Depuis longtemps notre petite ville jouissait de la plus grande tranquillité; malheureusement pour nous, des missionnaires sont venus, et la populace excitée par leurs prédications s'est portée, le 22 au soir, au nombre de plus 500 individus vers un estaminet où se tenaient une vingtaine de bourgeois tranquilles, mais récalcitrans. La maison dite café des libéraux fut littéralement assiégée, les fenêtres brisées, les boiserie s'accagées sous une grêle de pierres, plusieurs membres de l'administration furent insultés dans les rues; ce désordre dura depuis huit heures du soir jusqu'à minuit. Les missionnaires devraient bien se garder de prononcer une parole de provocation contre qui que ce soit; ils n'ont que trop souvent vu combien la population ignorante est disposée à obéir à la voix qui l'excite au désordre.

Nous avons lieu de croire que M. Donker-Curtius, auteur de la brochure tendant à une alliance entre la Hollande et la Belgique, sur le pied de l'indépendance réciproque, n'est pas l'ancien membre des états-généraux, mais l'un de ses deux frères, l'avocat ou le pasteur, appartenant tous deux à l'ancien parti républicain hollandais. Nous apprendrions volontiers cependant que nous sommes dans l'erreur, car un écrit pareil, émanant d'un serviteur dévoué à la maison d'Orange, aurait une bien plus hardie signification.

M. Nothomb nous a promis le chemin de fer sur Ostende pour la prochaine saison des bains et celui sur Anvers (d'où les omnibus transporteront les voyageurs en moins d'une demi-heure au centre de Liège), pour la fin de novembre ou la mi-décembre au plus tard. Les jolons sont posés de Liège à la frontière de Prusse, et de la frontière de Prusse à Cologne. On sait que le roi de Prusse a autorisé la construction d'un chemin de fer de Cologne à Bonn, sur une distance de sept lieues, par un terrain absolument uni. Ainsi, dans fort peu de temps le voyageur pourra se transporter en moins de 12 heures, d'un point quelconque de la Belgique au centre de l'admirable vallée du Rhin, et visiter le lendemain Coblence, Mayence et Francfort, par les bateaux à vapeur.

On écrit de la Haye, 24 octobre: Dans la séance des états-généraux tenue aujourd'hui à huis-clos, la section centrale a fait son rapport sur le projet d'adresse. Après une courte discussion cette adresse a été adoptée par 44 voix contre 2, et envoyée à la première chambre. Les opposans étaient MM. Van Reenen et Junius Van Hemert.

Les chauffouriers de l'arrondissement de Tournay, ont adressé une pétition à la chambre des représentants, demandant une réduction sur les droits d'entrée en Belgique, des charbons étrangers. On sait que ces charbons sont indispensables à l'industrie des pétitionnaires.

Le besoin toujours croissant de moyens actifs de transports entre Paris et Bruxelles est l'objet de nouvelles entreprises. On assure que les messageries royales de Notre-Dame-de-Victoires vont organiser sur cette route un service de diligence contenant chacune vingt voyageurs et ne transportant d'autres bagages que ceux des voyageurs. Des wagons séparés seront chargés des marchandises pour le commerce. Ces voitures, plus légères, moins versantes que les autres, feront le service de Paris à Bruxelles en 25 heures au plus et de Paris à Valenciennes en 18 heures. (Echo de la Frontière.)

Il vient de paraître à Amsterdam le premier numéro d'un nouveau journal qui a pour le titre De Avond-Bode (Le Messager du soir). Le prospectus publié par la nouvelle feuille laisse entrevoir qu'elle suivra une ligne politique toute opposée à celle du Handelsblad.

Mehemet Ali manquant d'argent pour faire face à ses dépenses et ne pouvant plus payer les fonctionnaires, les troupes de terre et de mer depuis plusieurs mois, a ordonné, pour remplir ses coffres, sous le nom de banque d'échange, un emprunt forcé d'un million de talars, auquel devront souscrire tous les employés civils et militaires, depuis le sous-officier jusqu'au grade de colonel. Une banque successorale de la précédente, fondée au Caire, sera instituée à Alexandrie.

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 octobre. — Absens: MM. Bellefroid, Fleusin, Clousset, Billy, Constant, Lion, Koeler, Capitaine.

Le procès-verbal de la séance du 19 courant est adopté.

Communication faite par M. le président, en vertu de l'article 6 du règlement d'ordre intérieur:

1° Requête du directeur du spectacle tendante à obtenir un

BRAND, FRÈRES,

INGÉNIEURS OPTICIENS DE BRUXELLES, SONT DÉBALLÉS A L'HOTEL DU GRAND MONARQUE, RUE SOUVERAIN PONT, POUR 15 JOURS, avec une BELLE COLLECTION DES INSTRUMENTS D'OPTIQUE, PHYSIQUE, MATHÉMATIQUE, et pour la chimie. Les verres périscopique et sphérique sont taillés avec art et perfection. Messieurs les amateurs peuvent obtenir un CATALOGUE concernant tous les instruments avec les prix de chaque pièce, en s'adressant audit Hôtel.

AVIS AUX BARBES FORTES AYANT LA PEAU SENSIBLE.

Chez les frères BRAND, INGÉNIEURS OPTICIENS LUNETTIERS, déballés à l'HOTEL DU GRAND MONARQUE, rue SOUVERAIN-PONT, pour 15 JOURS, on trouve les CUIRS TENDUS et les TABLETTES MÉTALLIQUES du sieur BERGHOFER pour les rasoirs. Au moyen de l'usage desdits cuirs, la barbe la plus forte disparaît comme par enchantement sans faire éprouver de douleur ni difficulté; on en trouvera aussi avec vis de rappel perfectionné, montés en véritables cuirs de Russie et autres.

VENTE D'IMMEUBLES,

SITUÉS A BARVAUX-CONDROZ, PRES HAVELANGE, POUR SORTIR D'INDIVISION. Il sera procédé le MERCREDI 8 NOVEMBRE prochain, à neuf heures du matin, par le ministère du notaire PETERS, et au domicile de la dame veuve HODY, à Barvaux Condroz, A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES suivants, situés audit lieu, et communes environnantes :

1. UN CORPS DE FERME,

avec environ CINQUANTE BONNIERS METRIQUES de JARDIN, VERGERS, PRAIRIES, TERRES LABOURABLES, ET TREUX. 2° Une MAISON de MAITRE, bâtie en pierres et couverte en ardoises, ayant trois places, cabinet et lavoir au rez de chaussée, et six chambres à l'étage, avec bûtimens divers, tels que grange, écurie, remise, fournil, etc., etc., beau jardin, prairies arborées de la contenance d'environ deux à trois bonniers. Plus DEUX PIÈCES DE TERRE, de la contenance d'environ QUATRE BONNIERS. 3° UNE PRAIRIE ET TERRAIN, situés au Champ du Bois, de la contenance d'environ HUIT BONNIERS. 4° DIVERSES PIÈCES DE PLANTIS ET BOIS, de la contenance d'environ 10 BONNIERS. 5° UN ENCLOS, situé en lieu dit sur le Bois, commune de Barvaux, de la contenance d'environ QUATRE BONNIERS. 6° Enfin PLUSIEURS RENTES en argent et en nature, très bien hypothéquées. NOTA. La plupart des terres sont de très bonne qualité, et l'une d'elles, située en lieu dit Martmont, audit Barvaux, contient selon la notoriété publique, une mine de houille, dont on pourrait tirer un grand avantage dans ce pays, où le besoin s'en est toujours fait sentir. On accordera de grandes facilités pour le paiement, et l'on pourra, au gré des amateurs, faire plusieurs lots des parcelles situées dans les environs de Barvaux. S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. PETERS, notaire à HAVELANGE, dépositaire de la carte figurative, etc., etc. 1951

8 Actions 120 frs. 1 Action 20 frs. 15 Actions 200 frs. dont 1 verte gagnant forcément. dont 2 vertes gagnant forcément.

Grande Seigneurie et Château de Weinwartshoff ET DE QUATRE BELLES TERRES

Taxées juridiquement, suivant acte déposé auprès de la chambre aulique impériale et royale, à UN MILLION 940,300 FLORINS 25 r., valeur de Vienne. Cette vente contient en outre 25,326 gains accessoires, de florins 100,000, 60,000, 30,000, 20,000, 15,000, 3 de 10,000, 6,000, 2 de 5,000, 4,000, 3,000, 2,000, etc., etc., s'élevant à UN DEMI-MILLION 4,150 FLORINS V. D. V., parmi lesquels ONZE PRIX D'ARGENTERIE superbe, confectionnée par les plus célèbres artisans, dans le goût le plus moderne, savoir : un brillant service de table de la valeur de florins 30,000; un très beau service de café et thé, avec une toilette pour dames de la valeur de florins 9,000, etc., etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE 20 FRANCS.

L'acheteur de six actions en reçoit deux gratis dont 1 verte, gagnant forcément; et en prenant dix actions pour 200 frs., on obtient 5 gratis dont 2 vertes. Le moindre gain affecté à une de ces actions vertes est 5 florins, mais elles jouissent de l'avantage particulier de participer à un tirage spécial de primes de florins 100,000, 30,000, 20,000, plusieurs de dix mille, etc., etc. Le tirage aura lieu irrévocablement le 5 janvier 1838, à Vienne, sous la garantie du gouvernement. — En s'adressant à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit les actions, le prospectus français, de même qu'à son temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnans, franc de ports. Ecrire sans affranchir. J. N. TRIER et Cie., Banquiers et receveurs généraux à Francfort S. M. 1794

LANGUE ANGLAISE.

UN COURS s'ouvrira JEUDI LE DEUX NOVEMBRE à sept heures du soir. L'abonnement sera de dix francs par mois payable d'avance, pour six élèves ou plus; et quinze francs par mois pour quatre élèves. On s'inscrit tous les jours de huit heures à dix le matin, chez le professeur, rue de la Cathédrale, N. 2. 1955

VINAIGRE, SAVON, VIANDE, BIÈRE. LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES HOSPICES CIVILS DE LIEGE, METTRA EN ADJUDICATION PUBLIQUE, AU RABAI PAR VOIE DE SOUMISSIONS, PUIS DE VIVE VOIX ET A L'EXTINCTION DES FEUX, A la salle de ses séances, LA FOURNITURE DES OBJETS SUIVANS, NÉCESSAIRES A SES ÉTABLISSEMENS PENDANT L'ANNÉE 1838 SAVOIR : 1° LE MERCREDI 29 novembre 1837, à 3 heures précises de relevée LA FOURNITURE DU VINAIGRE EN UN LOT, ET CELLE DU SAVON aussi en un lot. 2° LE MERCREDI 6 décembre 1837, à la même heure, la FOURNITURE DE LA VIANDE en un lot et celle de LA BIÈRE aussi en un lot. Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 à 3 heures, les cahiers des charges. Les soumissionnaires de vinaigre devront joindre à leur soumission un litre de vinaigre pour échantillon. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 1986

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

VENTE DES COUPES

De bois domaniaux, DE L'ORDINAIRE 1838. LE MARDI 31 OCTOBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN, Par devant le notaire VOISIN, IL SERA PROCÉDÉ A L'HOTEL DE VILLE DE VERVIERS, A LA

VENTE DES COUPES,

SITUÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DE VERVIERS; Et le LUNDI, 6 novembre suivant, à la même heure, au palais de justice à Liège, et par devant le N° PARMENTIER, à la VENTE de CELLULES situées dans l'arrondissement de Liège. On peut se procurer tous renseignements chez les notaires et chez les agens forestiers, Liège, le 5 octobre 1837. L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg. DECHESNE, aîné. 1817

BOUGIES DIAPHANES ET EN CIRE.

GILLON-NOSSERT, rue du Pont d'Île, n. 32, vient de recevoir d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de BOUGIES DIAPHANES et en cire, pour table, voiture, etc.

BOURSES.

Table of market prices for various commodities and currencies, including Bourses (Paris, Londres, Amsterdam, Anvers), Fonds Belges et Étrangers, and Changes. Includes prices for items like 'Esp. D. diff. s. int.', 'Holl. Dette active', etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 26 OCTOBRE 1837. L'active Espagnole a été faible à notre bourse de ce jour. — Ardoine ouvert 17 3/4 5/8 et reste 17 3/16 argent à demain. Primes à un mois 20 1/4 dont 1 clo papier. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 26 OCTOBRE.

Table listing various stocks and financial instruments in Brussels, categorized into 'FONDS BELGES ET ÉTRANGERS' and 'SUITE DES ACTIONS'. Includes entries like 'Debt active', 'Emp. Rotsch.', 'S. d'Orgrède', etc.

VIENNE, LE 18 OCTOBRE.

Métalliques, 105 1/4 — Actions de la Banque, 1386 1/4.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGE DU 26 OCTOBRE.

Le schooner anglais Maria, v. de Malaga, ch. de fruits.

PLACE D'ANVERS, LE 26 OCTOBRE.

Café. — Les ventes citées depuis hier se composent d'environ 1100 b. Havane à prix divers; 150 ditto Brésil à 23 1/4. Cuir. — Par une erreur typographique, on nous a fait citer hier la vente de 140 cuirs, au lieu de 14,000 pièce. On a encore traité depuis environ 3 000 Montevideo de poids et prix divers. Sucre brut — 150 sacs Java blond ont été traités à f. 16 pavillon étranger. On citait en outre la vente d'environ 1200 caisses Havane blond à prix inconnu. Les autres articles n'ont présenté aucun mouvement notable.

MARCHÉ DE LIEGE DU 26 OCTOBRE 1837.

Table of market prices in Liege, including 'Froment vieux', 'Froment nouveau', 'Seigle vieux', 'Id. nouveau'. Includes prices in francs and centimes.